

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-209 du 19 Mai 1988

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel et
de Base, de l'intérim du Camarade
Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture,
de la Jeunesse et des Sports pour compter
du 18 Mai 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 18 Mai 1988, le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignement Maternel et de Base est chargé de l'intérim
du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant
l'absence du Camarade Ousmane BATOKO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Mai 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 ANR 2 SGEN 4 CPC 2 PPC 1 MCJS-MEMB 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 3 DCCT-ONEPI-GCONB 3 IGE 4 BN-
DAN 2 SPD 1 UNB-FASJEP 2 PREFETS 6 JORPBI.-